

CDRP PAS DE CALAIS

Maison des sports

9 rue Jean Bart

62143 ANGRES

Tél. : 03 21 72 67 33

Mail : pas-de-calais@ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai

33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux

Tél. : 09 72 72 01 19 ffrandonnee@grassavoye.com

Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois

Fontanot 92000 Nanterre

Tel 33(0)149313131

Contrat n° 4000716162 /0

Angres, le 04/06/2025

NOTICE D'INFORMATION

Séjour de 10 jours/9 nuits du 15 mai au 24 mai 2026

Séjour De Randonnées Et Découvertes En Catalogne (Espagne)



Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agrée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

La sortie est ouverte aux adhérents de la FFRandonnée, en priorité aux adhérents du Pas-de-Calais, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC et accidents (IRA ou FRA) ou IMPN, FMPN, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 40 au minimum, 58 au maximum.

Dates : du vendredi 15 mai au dimanche 24 mai 2026.

Déplacements : Transport par autocar avec ramassage sur le département du Pas de Calais au plus près des péages d'autoroute.

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la randonnée et sur la découverte de la région. Pour ce séjour, il faut être en bonnes conditions physiques et en capacité d'effectuer des randonnées.

- Départ en autocar du Pas de Calais le vendredi 15 mai 2026 selon horaires de ramassage le matin pour une arrivée le 16 mai 2026 à l'Hôtel Miramar (ou similaire) de **CALAFELL** pour le déjeuner. Arrêt le 15 mai à MONTAUBAN (dîner – nuitée et petit déjeuner)
- Départ en autocar pour le retour le samedi 23 mai 2026 de l'hôtel de **CALAFELL** en direction du Montauban après le petit déjeuner. Arrêt le midi à **CARCASSONNE** puis dîner – nuitée et petit déjeuner à **LIMOGES**
- Départ en autocar le dimanche 24 mai de **LIMOGES** pour le **PAS DE CALAIS**

Vendredi 15 mai (jour 1) : Départ du Pas de Calais avec ramassage au plus près des autoroutes. Déjeuner sur l'autoroute ou pique-nique à votre charge. Arrivée à l'hôtel Campanile de Montauban : dîner – nuitée et petit déjeuner (le 16/05/2026)



Samedi 16 mai (jour 2) :

- Matin : Départ en autocar de Montauban après le petit déjeuner. Arrivée en fin de matinée à l'hôtel de **CALAFELL**– Installation et déjeuner à l'hôtel.
- Après-midi : Libre.
 - Cocktail de bienvenue
- Diner et nuit à l'hôtel

Dimanche 17 mai (jour 3) :

- Matin : Présentation des guides
 - Rando citadine : Départ de l'hôtel et visite de Calafell. Visite à pied avec les guides du front de mer, visite du centre-ville de Calafell et de son château médiéval depuis l'extérieur avec une vue sur la Costa Daurada.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – **Numéro d'immatriculation : IM075100382**.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agrée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Déjeuner à l'hôtel

- Après- midi : 2 Randonnées au choix – départ pour **SITGES** en autocar
- Randonnée 1 : **Distance 7,5 km, dénivelé de 230 m.** Randonnée au Château de Miralpeix (108 m au-dessus du niveau de la mer), visite du Jardin des Sens, du Parc de Terramar et de la Chapelle abandonnée de Gràcia, puis retour à Sitges par le chemin des Grottes et la plage de Santa Margarita.
- Randonnée 2 : **Distance 3,5 km, dénivelé 50 m.** Itinéraire touristique et facile pour découvrir la ville de Sitges, avec sa magnifique promenade maritime et les grandes demeures qui la bordent, ses beaux monuments et ses rues intérieures accueillantes. Diner et soirée au village vacances
- Dîner et nuit à l'hôtel

Lundi 18 mai (jour 4) : à la journée

- Matin : Départ en autocar en direction du delta de l'Ebre, à l'extrême sud de la côte catalane, une vaste étendue peuplée d'oiseaux, de taureaux, de lagunes, de rizières, de petits ports de pêche et d'immenses plages de sable fin. Passage aux rizières et visite de la fabrique de bonzaï, l'une des plus grandes d'Espagne
- Déjeuner typique de **Fideua** dans un restaurant au bord du fleuve. Le Fideua est un plat de pêcheur à base de fruits de mer ou de poissons
- Après- midi : promenade en bateau jusqu'à l'embouchure du fleuve pour apprécier la faune et la flore incroyable.
- Dîner et nuit à l'hôtel

Mardi 19 mai (jour 5) : 2 Randonnées au choix : Départ en autocar vers la Juncosa de Montmell

- Matin :
- Randonnée 1 : Distance 7,5 km, dénivelé 500 m. Itinéraire circulaire à travers la Sierra del Montmell, passant par l'ermitage de Sant Miquel, le château du Montmell, et montant jusqu'au Puig de la Talaia (le point le plus élevé du Penedès), offrant des vues spectaculaires
- Randonnée 2 : Distance 3,45 km, dénivelé 173 m. Itinéraire alternatif et modéré dans la même zone
- Depuis le village de la Juncosa de Montmell, nous monterons au Puig Francàs (453 m), d'où nous aurons une vue sur la mer au sud et sur la Sierra del Montmell au nord.
- Déjeuner à l'hôtel
- Après- midi : Visite
- Départ en autocar en direction **Reus**.
- Visite guidée de l'une des plus grandes représentantes du modernisme catalan, laissant des témoignages architecturaux de toute beauté signée par les plus prestigieux architectes. C'est aussi la ville natale d'Antoni Gaudi, dont nous visiterons le centre : un musée interactif qui met tous les sens à contribution pour découvrir et comprendre son œuvre.
- Dîner et nuit à l'hôtel

Mercredi 20 mai (jour 6) : 2 Randonnées au choix : Départ en autocar vers le village de La Morera Del Montsant

- Matin
- Randonnée 1 : Distance 7 km, dénivelé 400 m (Nous montons à 1 163 m). Randonnée dans la Sierra del Montsant par le Grau de l'Agnet, la Roca Falconera et le Grau de Grallera. Un itinéraire magnifique sur un sentier qui nous mène au point culminant de la Sierra, offrant des vues exceptionnelles.
- Randonnée 2 : Distance 4,8 km, dénivelé 100 m. Promenade dans la Forêt Mosaïque de Sant Blai, un jardin naturel autour du village de La Morera del Montsant.
- Déjeuner au restaurant
- Après- midi : Visite

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : **IM075100382**.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agrée et déléguataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- Déplacement en autocar vers le village de Cornudella del Montsant, où nous visiterons la Coopérative de vins de la région.
- Dîner et nuit à l'hôtel

Jeudi 21 mai (jour 7) : 2 Randonnées au choix : Départ en autocar vers Les Masies de Poblet

- Matin :
- Randonnée 1 : Distance 11 km, dénivelé 560 m. Randonnée de Les Masies jusqu'au Mirador de la Pena, en passant par le Pou de glaç. Un itinéraire un peu exigeant en raison de la distance et du dénivelé
- Randonnée 2 : Distance 4 km, dénivelé 200 m. Itinéraire facile à travers la forêt proche du monastère de Poblet.
- Déjeuner au restaurant
- Après- midi : Départ en autocar pour la visite
- Visite du Monastère de Poblet et du village de Montblanc
- Dîner et nuit à l'hôtel



Vendredi 22 mai (jour 8) : Départ en autocar pour Barcelone

- Matin : Visite
- Départ avec votre guide pour Barcelone, deuxième ville d'Espagne et capitale culturelle incontestée de Catalogne. Nous commencerons par la visite panoramique de la ville : la colline de Montjuic, la place d'Espagne, le port Olympique, la Barceloneta...
- Déjeuner dans un restaurant local
- Après- midi : Visite
- L'après-midi **promenade à pied** dans le **quartier gothique** dont les ruelles et les petites places reflètent le passé médiéval de la ville à travers leurs palais, demeures et églises gothiques. Nous visiterons également la **Sagrada Família**.
- Dîner et nuit à l'hôtel

Samedi 23 mai (jour 9) : Départ en autocar pour la France

- Petit déjeuner à l'Hôtel puis départ pour Carcassonne
- Déjeuner à Carcassonne
- Dîner et nuitée à Limoges à l'hôtel Alizée

Dimanche 24 mai 2024 (jour 10) :

- Départ en autocar après le petit déjeuner vers le Pas de Calais
- Déjeuner à votre charge

L'ordre des randonnées des visites ou des journées est susceptible d'être modifié.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : **IM075100382**.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agrée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

HEBERGEMENT

Pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du 10^{ème} jour.

Hôtel Miramar *** (ou similaire)

Adresse : Carrer de la Costa Dorada – 1, 43820 Calafell Taragona Espagne

Téléphone : +34 977 69 42 42

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **1 170 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double ou twin.

Supplément en chambre individuelle sur l'ensemble du séjour : **334€ par personne (en nombre très limité, par ordre d'enregistrement du courrier au CDRP 62)**

Le Supplément chambre individuelle comprend 1 Nuitée en chambre particulière au Kyriad Montauban, 7 nuitées en chambre particulière à l'hôtel en Espagne et 1 nuitée en chambre particulière à l'hôtel Alizée Limoges)

En cas de choix de chambre twin ou double et que vous êtes dans l'impossibilité de partager votre chambre avec une autre personne (nombre impair), vous aurez un supplément chambre individuelle à régler avant le séjour.

Ce tarif comprend :

- Votre apéritif de bienvenue
- L'hébergement en chambre double ou twin avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- La pension complète en **Espagne** (boisson à table – Eau et/ou ¼ de vin), du déjeuner du 1er jour au petit-déjeuner du jour de votre départ
- Les nuitées + dîners (hors boisson) et petits-déjeuners : hôtel Kyriad (Montauban) et Alizée (Limoges)
- Les services d'un guide local touristique francophone – les journées touristiques selon programme.
- Les services de 2 guides de randonnées prévues au programme.
- Les entrées et excursions prévues au programme
- Les soirées à l'hôtel (pas forcément dansantes)
- Le déjeuner hors boisson au restaurant dans la région de Carcassonne
- Les taxes de séjour
- L'adhésion à VTF
- Le transport aller/retour et sur place
- Les frais administratifs du CDRP 62 de 50€
- Les contributions financières Immatriculation tourisme

Ce tarif ne comprend pas :

- **Le supplément chambre individuelle : 334 €**
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les déjeuners du vendredi 15 mai 2026 et du dimanche 24 mai 2026 (vous pouvez emporter votre pique-nique pour l'aller ou restaurant sur l'autoroute)
- Les dépenses personnelles
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur inscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est très limité.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **11 JUIN 2025** uniquement par courrier auprès du CDRP62, la date du cachet de la Poste faisant foi.

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 200 € et éventuellement du règlement de la chambre individuelle et du chèque de souscription aux assurances facultatives.

Tous ces chèques doivent être libellés à l'ordre du CDRP 62 à la date de l'inscription, par courrier auprès du CDRP62 Maison des sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES,

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise **au 01 SEPTEMBRE 2025**. En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par le CDRP62. L'inscription deviendra définitive après le renvoi par mail du Bulletin validé par le comité. Le chèque d'acompte sera encaissé dès que le séjour sera confirmé. Les autres chèques seront à envoyer au comité à réception du contrat validé.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, **lors de votre inscription**, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 200 € à l'inscription. Date limite : 01/09/2025.

Primes d'assurance (facultatives) et supplément chambre individuelle de 334 € **lors de l'inscription**. Règlement échelonné selon l'échéancier qui vous est proposé dans le bulletin d'inscription ci-joint.

Solde du séjour avant le 1^{er} avril 2026.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites, les contributions EIT et UEIT et les frais administratifs seront systématiquement dus. (Frais administratifs du CDRP 62 de 50 €)

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP62.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 01/01/2026 : retenue de 10%.
- Annulation faite entre le 01/01/2026 et le 01/04/2026 : retenue de 50 %.
- Annulation postérieure au 01/04/2026 : retenue de 100% du montant total du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – **Numéro d'immatriculation : IM075100382**.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agrée et déléguataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. En outre, les contributions EIT et UEIT, les primes d'assurances éventuellement souscrites et les frais administratifs (50€ frais administratifs CDRP 62) resteront acquis à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT, des frais administratifs et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour effectuer ce séjour. Au-delà de l'équipement de base de la pratique de la randonnée, prévoir des chaussures de randonnée étanches, couvre-chef, vêtements de pluie, crème solaire.

Bien cordialement.

Danyèle Playez

Présidente de la FFRandonnée du Pas de Calais

06 11 21 48 76

[**pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr**](mailto:pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr)

Documents en consultation sur le site <http://pasdecalaisffrandonnee.fr> onglet « Voyages »
ou sur demande à pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

Annexe 12bis : Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11 du Code du tourisme

Annexe 10 : Notice assurances.